

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 20 Avril 2024



**Fédération
Chasseurs**
PAS - DE - CALAIS



Ordre du jour

- - Ouverture de l'Assemblée Générale et accueil des personnalités
- - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2023
- - Rapport moral
- - Rapports financiers du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (économies, subventions)
- - Budgets prévisionnels du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (cotisations statutaires)
- - Rapport du Commissaire aux Comptes
- - Validation acte foncier pour la CUA
- - Politique Cynégétique/Propositions Campagne 2024/2025
- - Vote propositions techniques
- - Remise des médailles
- - Tombola
- - Questions diverses*
- - Déjeuner



Ouverture de l'Assemblée Générale



Accueil de Monsieur le Maire





***Approbation du compte-rendu
de l'Assemblée Générale
de 2023***



VOTE



Rapport Moral
Willy SCHRAEN, Président





Rapport financier

Approbation du résultat 2022-2023

Prévisionnel 2024-2025



Jean-François CARRE
Trésorier

Germain GLORIAN
Expert comptable

Marc BRACHET
Trésorier-adjoint

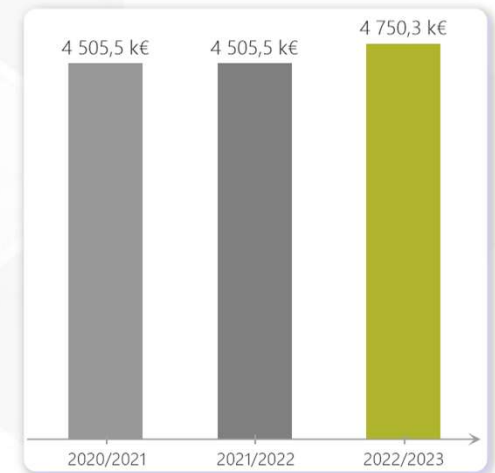
Véronique BRACQUART
Comptable



Approbation du résultat 2022-2023

- **Produits d'exploitation**

2022/2023	4 750 260 €
2021/2022	4 505 522 €



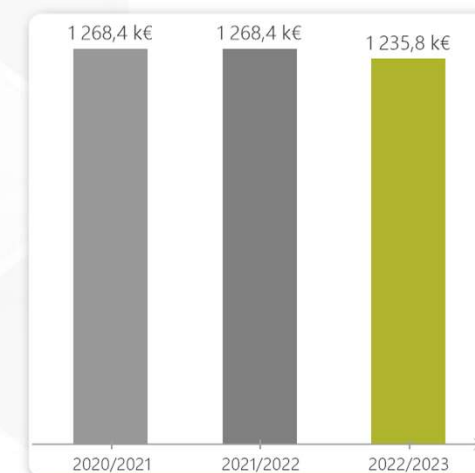
 **+5,4%** **+244 738 €**

Augmentation de 5.4% des produits d'exploitation.
Cf détail ci-après.

- Charges de fonctionnement

2022/2023	1 235 813 €
2021/2022	1 268 377 €

% Produits
27,8%
30,02%



 -2,6% -32 564 €

Produits d'exploitation : +5,2%

diminuent de 2.6%
Cf détail ci-après.

- **Impôts et taxes**

2022/2023	150 511 €
2021/2022	146 295 €

% Produits
3,39%
3,46%



 **+2,9%** **+4 216 €**

Produits d'exploitation : +5,2%

Ce poste regroupe à la fois la taxe sur les salaires, la taxe foncière et la formation continue.

- Charges de personnel

2022/2023	1 850 674 €
2021/2022	1 791 493 €

% Produits
41,64%
42,4%



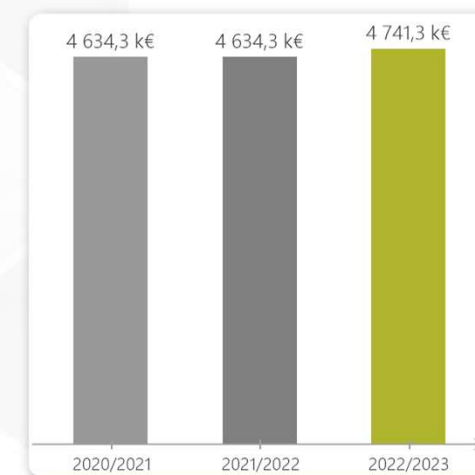
 **+3,3%** **+59 181 €**

Produits d'exploitation : +5,2%

A la fois les salaires bruts et charges patronales.

- Charges d'exploitation

2022/2023	4 741 279 €
2021/2022	4 634 326 €



 **+2,3%** **+106 953 €**

Augmentation du total des charges d'exploitation de 107 K€. cf détail ci-joint.
Dans ce montant figure les achats pour les opérations faisans et perdrix.
Nous sommes passés de 303 K€ à 217 K€ pour cet exercice.

- Résultat de l'exercice

2022/2023	-3 774 €
2021/2022	-114 410 €

% Produits
-0,08%
-2,71%



 **+96,7%** **+110 636 €**

Produits d'exploitation : +5,2%

Le résultat de cet exercice ressort à - 3 774 €.
Il avait été budgété un résultat à - 255 000 € lié à des indemnisations dégâts pour 422 000 € mais qui ont été en réalité limités à 217 000€



Prévisionnel 2024-2025

En k€	Réel 30/06/2023	Prévisionnel 30/06/2025	Var k€ réel 2023 et prévisionnel 2025
Cotisations	2 826	2 907	81
Ventes de pièges et agrainoirs	279	327	48
Ventes journaux et publicité	303	270	(33)
Contrat de services bracelets	316	392	76
Contrat de services bracelets taxes	76	80	4
Subventions d'exploitation	645	490	(155)
Reprises sur amts, dép, prov	9	0	(9)
Transferts de charges	143	80	(63)
Autres produits	154	156	2
Total des produits d'exploitation	4 750	4 702	(48)
Achats de matériel	473	541	68
Dégats	267	300	33
Achats de Consommables	188	167	(21)
Services extérieurs	249	275	26
Autres services extérieurs	751	787	36
Aides financières versées	349	222	(127)
Autres charges (Remboursement et cotisation)	102	102	/
Impôts,taxes et versement assimilés	151	154	3
Salaires et traitements	1851	1874	23
Dotations aux amortissements	161	146	(15)
Dotations aux provisions	96	24	(72)
Autres charges	153	152	(1)
Total des charges d'exploitation	4 790	4 805	15
Résultat d'exploitation	(40)	(103)	(63)
Résultat financier	24	23	(1)
Résultat exceptionnel	13	(2)	(15)
Résultat net	(3)	(21)	(18)



Rapports de Monsieur Willerval Commissaire aux Comptes



Propositions

Jean-François Carré, trésorier

COMPTES DE RESERVES

Au 30 juin 2023

Les comptes de réserves seront, après approbation de l'assemblée générale

	Soldes au 30 06 2022	Affectation du Résultat Au 30 juin 2023	Soldes au 30 06 2023
Réserves de gestion	1 608 631	- 56 178	1 552 453
Réserves "indisponibles"	192 446		192 446
Réserves immobilisées	1 063 398	- 58 233	1 005 165
Affectation du résultat au 30/06/2022			- 3 774
Totaux			2 746 290



VOTE

Fixation des tarifs 2024-2025

Les tarifs sont désormais fixés avec une prise en compte de l'inflation

L'inflation 2023 est fixée à 2,5 %

Fixation du prix du Timbre Fédéral 2024-2025


Le prix du timbre est proposé à :

88€ 00

La validation temporaire 3 jours = 23 euros

L'abonnement au journal trimestriel est maintenu à 8 € 00.

NB: Conformément aux textes en vigueur tout chasseur qui valide pour la première fois son permis de chasser lors de la saison cynégétique qui suit l'obtention dudit permis aura le montant de ces redevances diminué de moitié



Reconduction pour les jeunes permis

- **Première validation départementale prise en charge par la FDC 62 pour les nouveaux chasseurs (ayant obtenu leur permis dans l'année en cours et originaire du département) de moins de 21 ans.**

Sanglier

Redevances

La pose du bracelet taxe sanglier n'est plus obligatoire entre le 1^{er} Juin et le 14 Août

A) Plan de gestion (*bracelet valable uniquement pour la saison en cours*) :

-> bracelet 40 € 00

B) Hors plan de gestion (*bracelet taxe*) :

Le prix du bracelet est à 60 € 00

Tout sanglier doit sitôt la mise à mort et avant tout transport, être marqué, sur les lieux mêmes de la capture, par un bracelet daté

C) Contribution territoriale fixée à 0 euros

Chevreuil

Cerf Sika

Daim

Bracelet à 40 € 00

Contrats multiservices

La Fédération Départementale des Chasseurs assure des services complémentaires pour les territoires de chasse : c'est le contrat multiservices.

Le contrat multiservices contient toutes les obligations statutaires.

Proposition :

L'adhésion de base est égale au montant du timbre fédéral

Rappel

Le contrat se renouvelle d'année en année par tacite reconduction sauf résiliation par l'une des parties un mois minimum avant l'échéance.

Quelle que soit sa date, l'adhésion annuelle est valable jusqu'au 30 juin de la campagne de chasse en cours.

Adhésions obligatoires

Adhérent territorial (plan de chasse et plan de gestion)

45 € 00

Adhérent calendrier agréé

23 € 00

Contribution scientifique ISNEA

Dans le cadre de ses programmes de recherche, l'Institut Scientifique Nord-Est- Atlantique, vous propose de l'aider en participant activement à son financement.

Montant minimum de participation: 5 euros

Possibilité de déduction fiscale de 66 % à partir de 20 euros

Par exemple pour un don de 100 euros, vous bénéficierez d'une déduction fiscale de 66 euros

SUBVENTIONS

Toutes les subventions au bénéfice d'organismes extérieurs doivent être approuvées par l'Assemblée Générale.

SUBVENTIONS aux associations prévues pour 2024-2025

Uniquement sur présentation de dossier

(020005) – Louveterie	5 000,00
(020003) - ADCCT	500,00
(020004) – UNUCR 62	1 000,00
(020007) – La chasse au féminin	1 000,00
(020005) - Association Départementale des Gardes-Chasses Particuliers	2 000,00
(020005)- Association de déterrage	1 000,00
(020007) – Jeunes chasseurs 62	1 000,00
(020007) – Association des Chasseurs à l'Arc 62	500,00
(020004) - ADCGG	1 500,00
(02007)- ACDB	500,00



VOTE

Délibération de l'AG :

- *L'assemblée générale de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU PAS DE CALAIS décide de vendre, à la Communauté Urbaine d'ARRAS, sur la Commune de SAINT LAURENT BLANGY (62), Lieudit « La Fosse aux Loups », les parcelles cadastrées section AO numéro 451 d'une surface cadastrale de 5a 24ca (issue de la division de la parcelle cadastrée section AO numéro 148) et section AO numéro 453 d'une surface cadastrale de 7a 56ca (issue de la division de la parcelle cadastrée section AO numéro 415) moyennant le prix de CINQ EUROS (5,00 €) par mètre carré soit un prix total de SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (6.400,00 €) (5,00 € x 1.280,00 m²), les frais d'acquisition en sus étant à la charge de l'acquéreur.*
- *Aux termes de cet acte de vente, la fédération renoncera à l'accession des aménagements d'ores et déjà effectués par la Communauté Urbaine d'ARRAS sur les parcelles vendues, s'agissant de travaux effectués par anticipation sur le transfert de propriété conformément à l'autorisation de travaux donnée en date du 12 octobre 2023.*
- *L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président de la Fédération, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de signer l'acte authentique de vente et tous les documents relatifs à cette opération aux conditions susrelatées.*



VOTE



***Bertrand Petit,
Conseil Départemental***



***Jean-Michel Taccoen,
Conseil Régional***



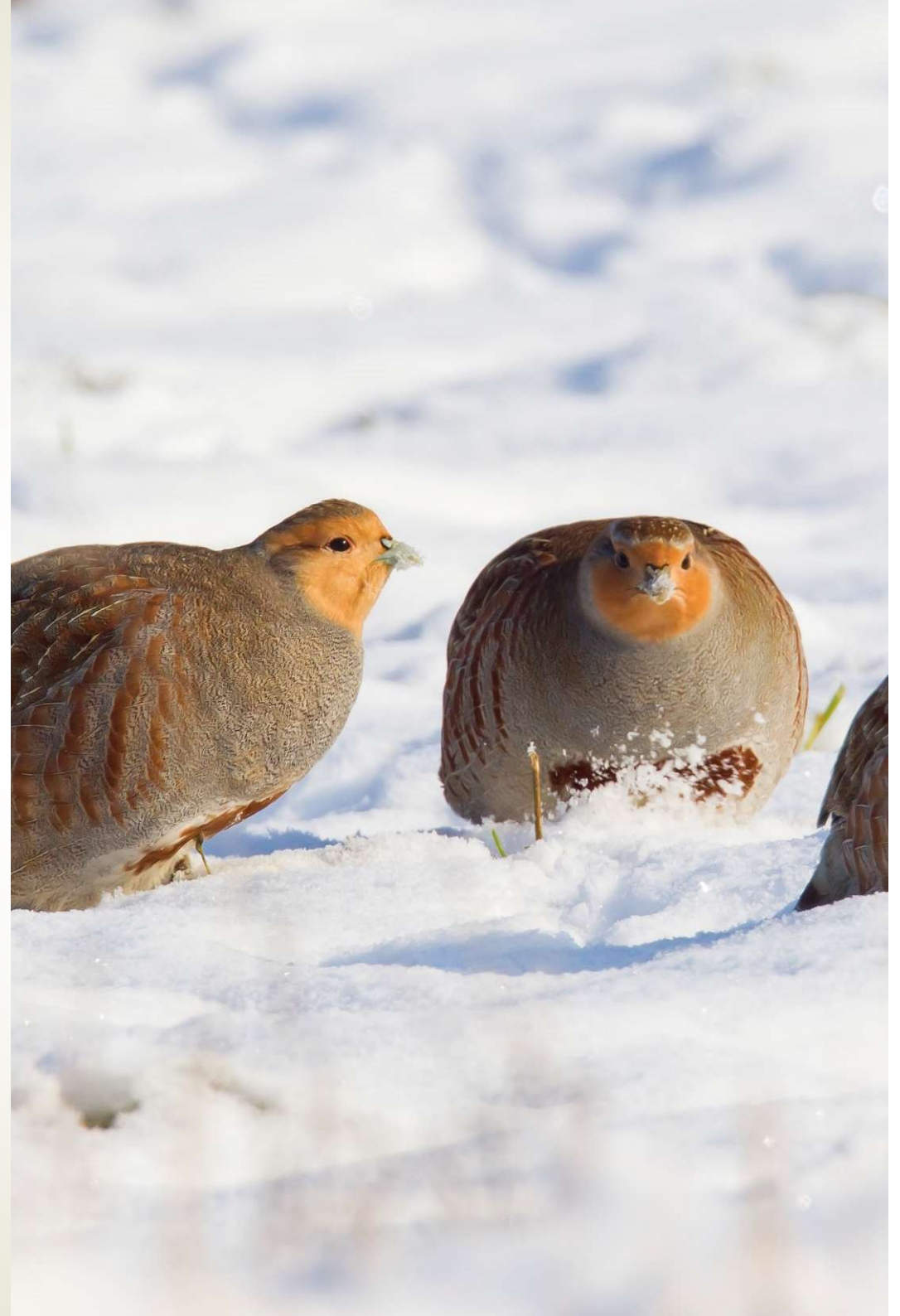


Olivier Gugelot
Secrétaire général

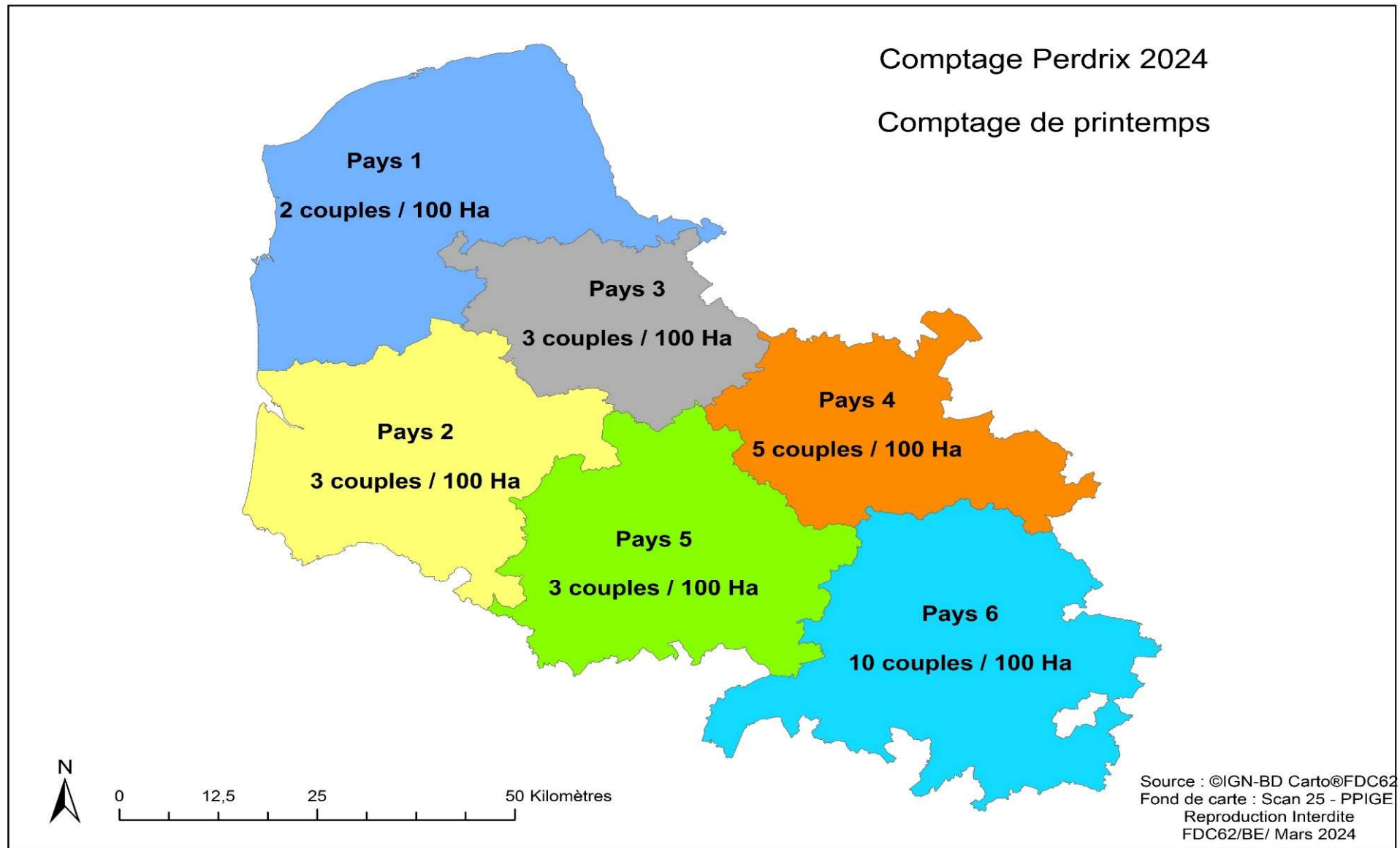
Bilan et Propositions 2024-2025



Perdrix
grises



Comptages:





Opération pré-lâcher Perdrix

Enveloppe budgétaire de
100 000 euros

2220 Oiseaux de 1 jour et
1931 Compagnies de 15
oiseaux de 12 semaines

Accompagnement par le
service technique

Mesure de gestion P4
minimum

Faisans
communs



Opération Faisans

8940 oiseaux
d'un jour

15740 faisans
de 8 semaines

540 faisans
vénérés



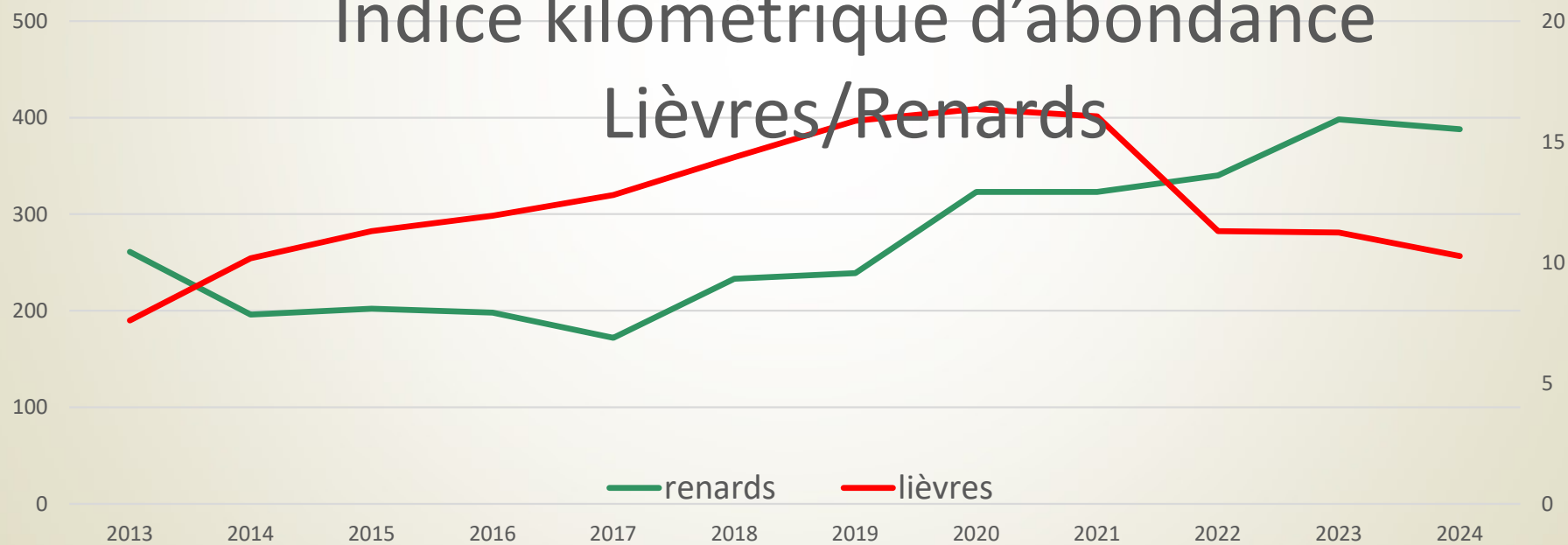
Lièvre
d'Europe



Les IKA Lièvres de 2013 à 2024

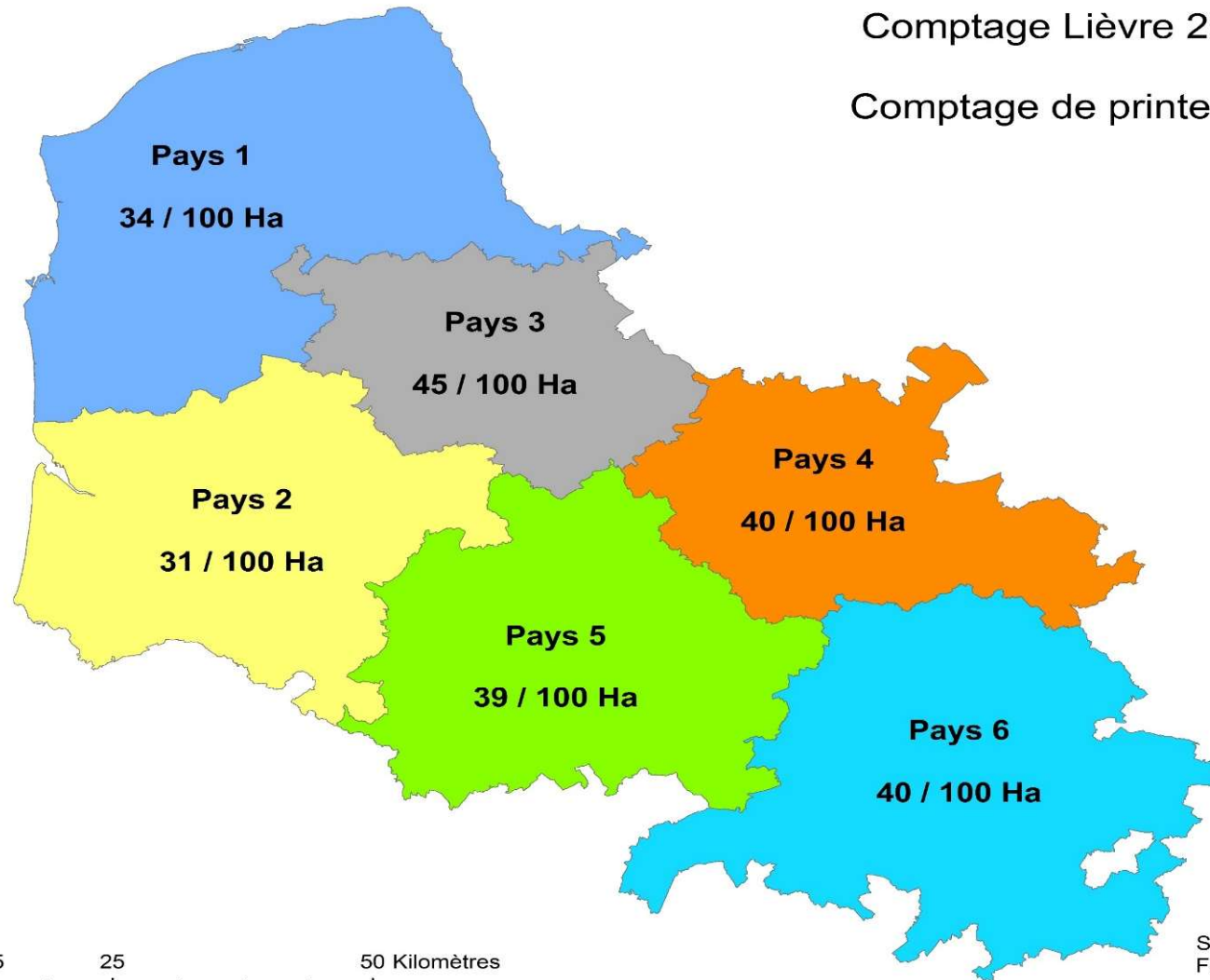


Indice kilométrique d'abondance Lièvres/Renards



Comptage Lièvre 2024

Comptage de printemps



0 12,5 25 50 Kilomètres

Source : ©IGN-BD Carto@FDC62
Fond de carte : Scan 25 - PPIGE
Reproduction Interdite
FDC62/BE/ Mars 2024

Lapin de
garenne





Un statut non ESOD mais des solutions

Déclassement de son statut de nuisibles

Possibilité des regulations sur autorisation préfectorale (chasse particulière ou tir louveterie)

Possibilité de reprise

Travail du service technique sur sa réimplantation

Bilan des captures et des réintroductions 2023

5 journées de captures sur 16 territoires du département

195 Lapins capturés et relâchés sur 18 territoires demandeurs et aménagés

Plus ou moins couronnées de succès, ces journées sont l'occasion de rencontres entre passionnés se rappelant souvent à leurs bons souvenirs autour de ce beau gibier.

Au-delà de la capture, elles permettent d'entretenir l'échange et la convivialité qui en font l'identité du chasseur



Et pour 2024?

La fédération

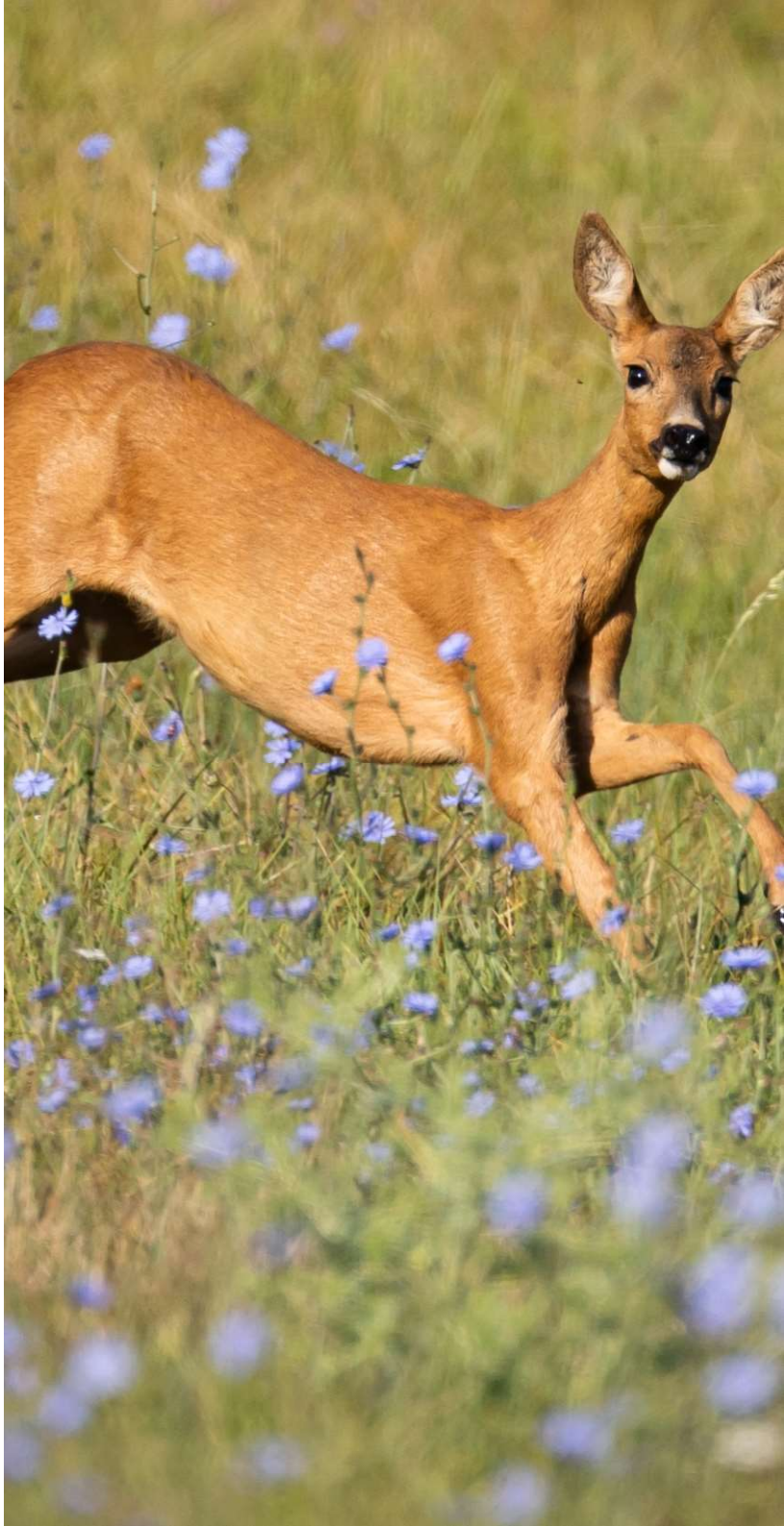
-récupère et enregistre les demandes de réintroduction

-Met en relation les personnes subissant des dégâts avec les demandeurs de repeuplement

-Suit et conseille les adhérents sur la méthode de réintroduction

-Propose aux adhérents le prêt d'une clôture à Lapin pour l'implantation d'un parc de pré-lâcher amovible.





Point Chevreuil

Tableau de chasse attribué
: 6 521

Taux de réalisation: 84,69
%

Possibilité de chasse à
partir du 1er juin



Point sanglier

Tableau de chasse
: 1 524

Non pose du
bracelet entre le
1er juin et le 14
août

Proposition :
chasse les deux
premiers Jeudi de
mars

Ouverture Générale: 15 septembre 2024


Fermeture Générale: 28 février 2025

Espèces	ouverture	fermeture
Perdrix grise	15 Septembre 2024	1 Décembre 2024
Lièvre	15 Septembre 2024	1 Décembre 2024
Faisan Commun	22 Septembre 2024 (GIC en OA) 29 Septembre 2024	19 janvier 2025
Faisan Vénéré	29 Septembre 2024	28 Février 2025
Perdrix Rouge	15 Septembre 2024	28 Février 2025
Lapin	15 Septembre 2024	31 Janvier 2025
Chevreuil	1 Juin 2024	28 Février 2025
Sanglier	1 Juin 2024	28 Février 2025 et 2 jours en mars (6 et 13)
Gibier d'eau et oiseaux de passage	Arrêté ministériel	Arrêté ministériel

Changement des horaires de chasse :

➤ Horaire de chasse :

➤ de 9h à 18h de l'ouverture
générale à la fermeture générale



Possibilités de décaler votre ouverture de chasse via le calendrier de changement de jours de chasse:

- ▶ Chasser les perdrix de pré-lâchers de la mi-aôut plus tard
- ▶ Possibilité d'utiliser la mesure P10 avec plus de souplesse
- ▶ Eviter les conditions d'ouvertures où il fait trop chaud pour le gibier et les chiens



VOTE

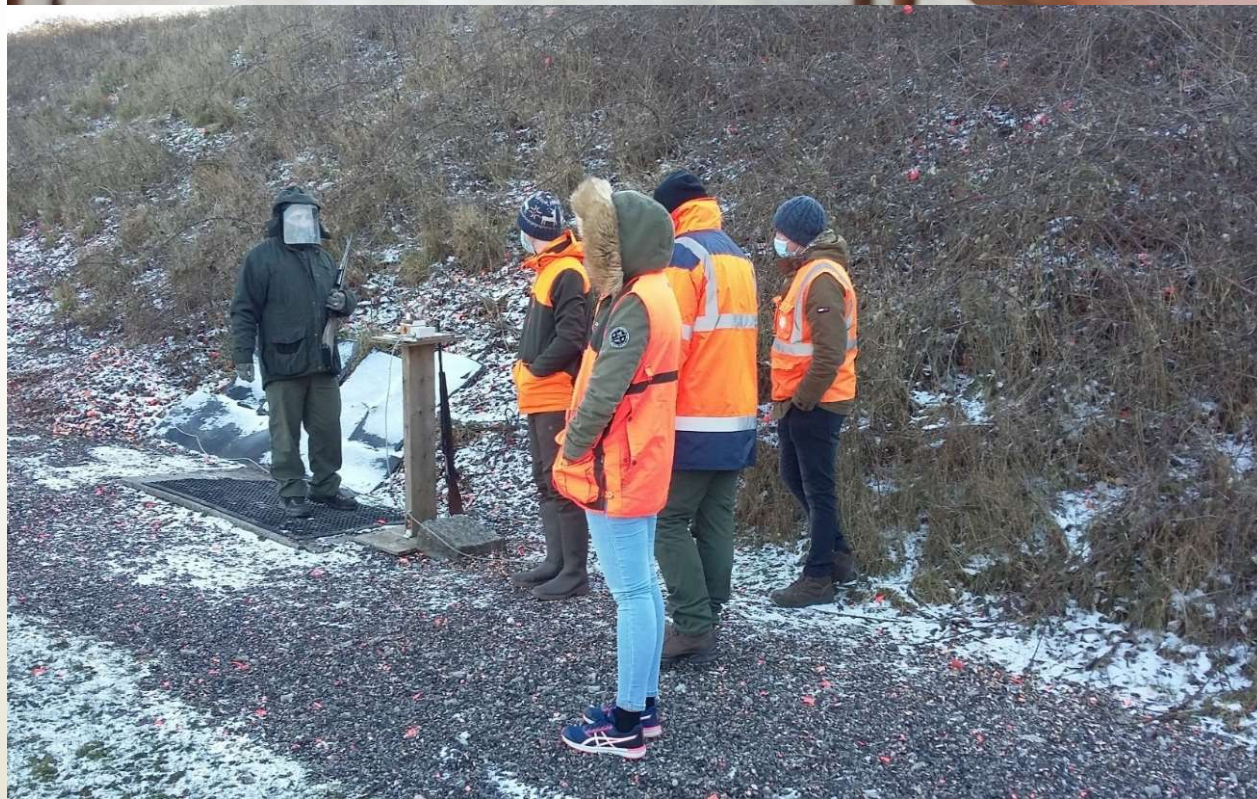


Frédéric Fèvre,

Procureur Général près la cour de Douai

Formation permis de chasser

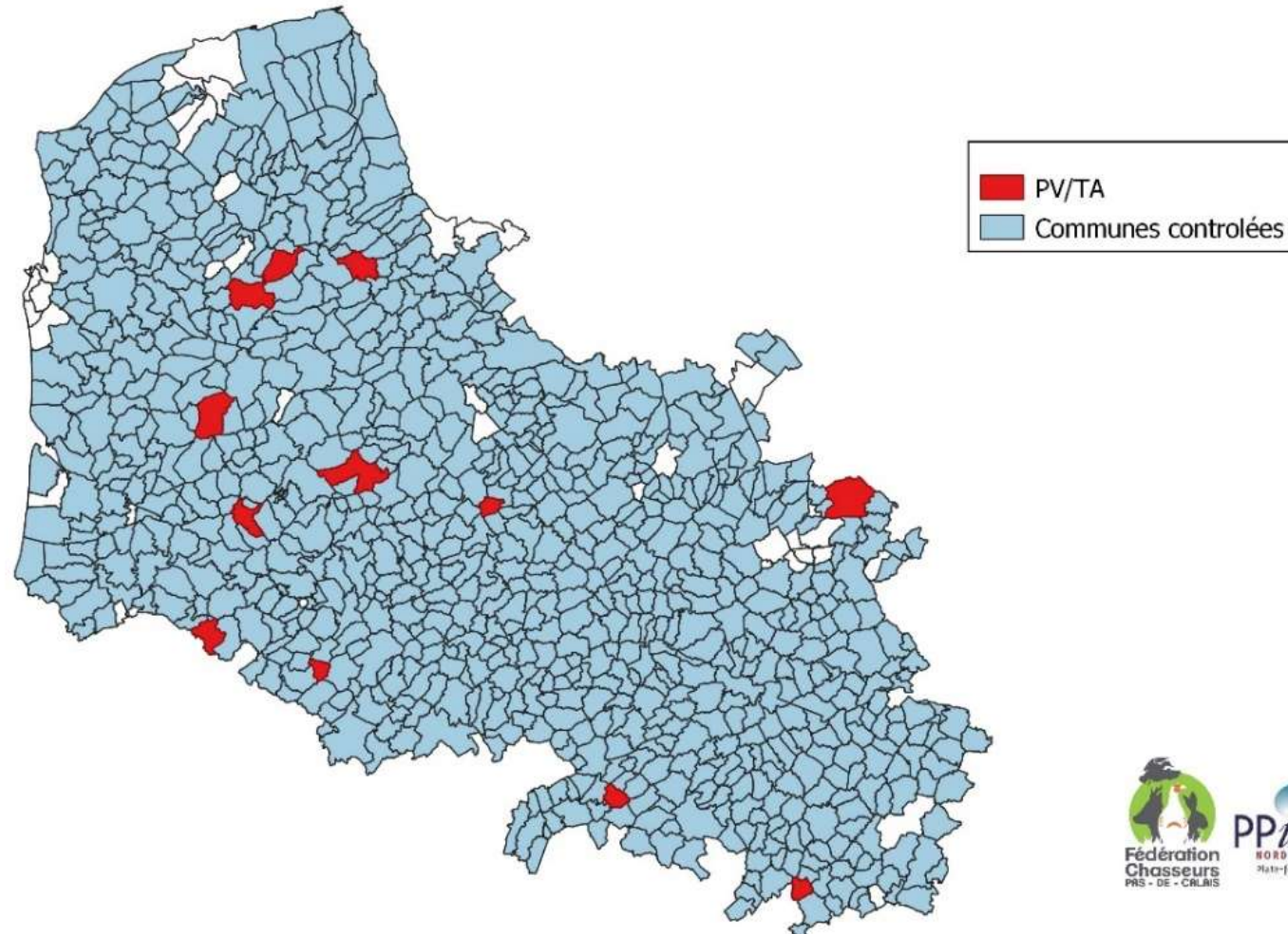
- 775 personnes formées à la théorie
- 763 personnes formées à la pratique
- 1004 personnes reçues à l'examen soit 72 % de réussite
- 133 jeunes formés en chasse accompagnée.



Police de la chasse:

Saison :	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	2021/22	2022/23	2023/24
Communes	512	437	391	639	691	600	836	856	846	861	857
Chasseurs contrôlés	1684	1407	1107	1756	1952	1682	1532	1579	1138	821	666
Faits ayant donné lieu à un rappel de la réglementation	236	151	98	219	156	150	149	160	62	82	71
Infractions ayant fait l'objet d'un P.V ou T.A	61	64	32	40	67	60	90	51	22	33	22
Nbr de jours	-	-	-	-	-	-	78	72	64	58	55

Communes ayant fait l'objet d'une surveillance par les agents FDC 62 Saison 2023-2024



0 10 20 km



Expertises scientifiques

- Rédaction dossier pour l renouvellement des baux DPM
- Suivi avifaune et mortalité sur 3 parcs éolien
- Dossiers loi sur l'eau
- Rédaction de plans de gestion « restauration écologique »
- Suivi de la nidification de la Barge à queue noire, du gravelot et de l'huitrier pie
- Cartographie des végétations sur le DPM
- Gestion de zones humides
- Suivi ISNEA



Aménagements:



**210 ha de Couverts
d'intérêt floristique
et faunistique**



25 km de haies



Des projets financés par le département, la région et l'éco-contribution



Chasseurs



**CRÉEZ VOTRE
COMPTE SIA
DÈS AUJOURD'HUI !**

ATTENTION

Vous avez jusqu'au **30 juin 2023** pour régulariser votre situation



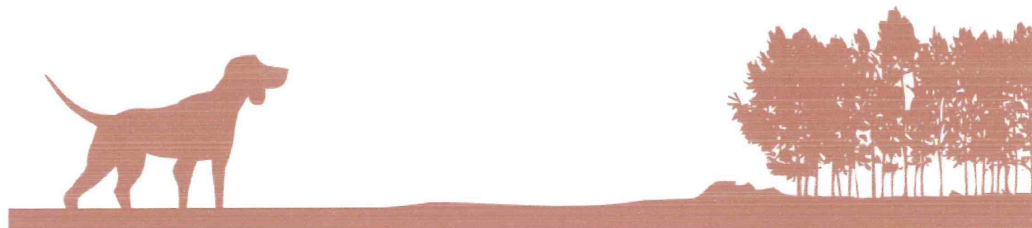
NOUVEAU

Système d'information sur les armes

Vous êtes chasseur et vous détenez au moins une arme ?

Depuis le **8 février 2022**, vous devez **obligatoirement** avoir créé un compte personnel dans le **SIA** pour **acheter ou vendre une arme**.

Renseignez-vous auprès de votre **fédération**, de votre **armurier** ou de votre **préfecture** et créez dès à présent votre compte sur : sia.interieur.gouv.fr



A ce jour, 11 000
comptes ont été
créés,
Des prises de
rendez vous pour
une aide du service
administratif sont
possibles sur notre
site internet,

Formations Décennales

7298 chasseurs formés en présentiel au siège ou lors de réunions délocalisées

1187 chasseurs formés en ligne

Pour toutes inscriptions, rendez-vous en page d'accueil de notre site internet



***Jacques Billant,
Préfet***



Décorations



Liste des Médaillés:

Mr Gugelot : Claude Guille

Mr Taccoen : Géry Moreau

Mme Lecointe: Marcel Braquart

Mr Brachet : José Grioche

Mr Forestier : Patrick Fait

Mr Thélu : Grégory Révillion

Mr Duvivier : Danier Dercy et Daniel Huyart

Mr de Bonnières : Michel Bellinguer

Mr Capron : Daniel Salmon

Mr Petit : Jean Pierre Leturgez

Mr Tonnelle : Marie Louise Derécourt

Mr Deparis: Jean-Claude Delcroix

Tombola

